

TÉLÉMÉDECINE : UNE VOIE D'AVENIR, UNE SOLUTION POUR LE MÉDECIN ET SON PATIENT, UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le médecin devra être capable de :

- Définir ce que recouvre le terme de télémedecine,
- Lister les différents avantages, inconvénients et limites de la téléconsultation,
- Maîtriser l'outil de téléconsultation,
- Évaluer les avantages et la pertinence de la téléconsultation dans sa pratique,
- Respecter les règles éthiques et déontologiques.

INTERVENANT

Dr Jean Joseph FERRON

Médecin Généraliste
Formé à la pratique et aux pédagogies adaptées à la formation en médecine générale
Membre du Conseil Scientifique ARMP



FORMAT | Programme intégré 100% e-learning



DUREE | 7 Heures

4 Heures Evaluation Pratiques Professionnelles
3 Heures Formation Continue



PRIX | 636,5 € Prise en charge ANDPC
315 € Indemnité participant si parcours complet

RESUMÉ /CONTEXTE DE LA FORMATION

La télémedecine est une autre manière de soigner, avec les mêmes exigences de qualité et de sécurité que des actes classiques.

Elle fait évoluer la médecine pour répondre à des défis tels que le vieillissement de la population ou encore le suivi approfondi des maladies chroniques. Elle est également un vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles. En effet, elle permet une meilleure prise en charge au plus près du lieu de vie des patients et contribue aux prises en charge coordonnées par les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social. Elle constitue aussi un facteur d'amélioration de l'efficacité et de l'organisation des soins.

Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits de santé, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état de santé des patients.

Elle n'a pas pour objectif de remplacer les actes médicaux en présentiel mais elle leur est complémentaire. Elle ne se substitue pas aux pratiques médicales plus habituelles mais constitue une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui. La télémedecine doit reposer sur un projet médical répondant à des priorités et aux besoins de la population d'un territoire et des professionnels de santé. C'est en ce sens qu'elle s'intègre au sein d'un parcours de soins.

La téléconsultation n'est donc pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer les conditions d'accès aux soins. Elle permet de conserver le lien entre le patient et son médecin traitant dans toutes les circonstances où l'accès au cabinet médical est empêché ou compliqué pour diverses raisons (temps, éloignement, âge, contraintes professionnelle ou sanitaires...)

Cette action destinée aux médecins généralistes pour leur permettre de développer ou parfaire leurs connaissances sur la consultation à distance afin de conserver et d'améliorer le lien avec le patient dans toutes les circonstances permettant un meilleur accès aux soins.

PUBLIC CONCERNÉ

Formation à destination des Médecins Généralistes

- Libéraux
- Salariés en Centre de Santé
- Salariés des établissements de santé et/ou établissements médico-sociaux
- Médecins remplaçants ou sans prise en charge (nous consulter)

PRÉREQUIS

Disposer d'une bonne connexion internet

SITUATION DE HANDICAP



Personnes en situation de handicap et besoins spécifiques : nous consulter

MODALITÉS PRATIQUES



Plateforme informatique dédiée accessible 24/24h

- Ce programme est aussi bien accessible depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone, dès validation de votre inscription.
- A tout moment, vous pouvez décider d'arrêter et reprendre votre programme à l'endroit de votre progression.



Inscriptions

Médecins Libéraux :

Directement sur le site de l'ANDPC, à partir de votre compte mondpc.fr :

- Rentez votre identifiant (mail) et votre mot de passe (à redemander si vous ne vous en souvenez plus) :
- Sur votre Espace Personnel, allez sur la gauche, Rubrique « **Recherche Actions** »
- Rentrer le n° du programme **26972325003**, cliquer sur « **Rechercher** », puis sur « **Détail Action de DPC** » en haut à droite de la page
- Descendre en bas de la page et cliquer sur le bouton rouge « **S'inscrire** », puis sur « **Valider** »

Médecins Salariés :

Veuillez nous consulter pour établir une Convention après accord de votre employeur.

Médecins sans prise en charge :

Forfait préférentiel. Nous contacter.



Contact & Accompagnement :

Tel : 01 45 23 96 16

Mail : dpc@armp-asso.fr

[CGV](#) et du [Règlement Intérieur](#) de l'ARMP

Site : www.armp-asso.fr

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Contenu complet de la formation sous forme de fiches synthétiques
- Bibliographie complète
- Documents téléchargeables et Vidéos pour aller plus loin dans la formation
- Récapitulatif complet du parcours et des réponses

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des Pratiques Professionnelles avant et après la formation
- Questionnaires de connaissances avant l'étude de chaque section médicale
- Accès aux réponses après l'étude de chaque section médicale avec affichage ou non des réponses du participant
- Récapitulatif des résultats avec degré de certitude
- Questionnaire de satisfaction de la formation

ARMP - 42 rue Monge - 75005 PARIS

Tel : 01 45 23 96 16 - www.armp-asso.fr

Organisme de formation enregistré auprès du service régional de contrôle IDF
sous le n° 11 75 4999675

SIRET N° 44480179900016 // RNA W751149090

ASSOCIATION Loi 1901

MÉTHODE ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

UNITE 1

ÉVALUATION  1h00

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 1

Ce programme débute par une évaluation de votre pratique professionnelle à partir de 5 à 10 dossiers patients pour lesquels une téléconsultation a été pratiquée pour analyser sa prise en charge.

Vous êtes invité à effectuer "un état des lieux" de votre pratique professionnelle par rapport

aux critères proposés et définir vos points d'amélioration.

Les grilles sont directement enregistrées en ligne sur le site de l'ARMP, avant de pouvoir accéder à la formation. Vous pouvez comparer vos résultats avec celles des participants de la session.

UNITE 2

FORMATION CONTINUE  3h00

Acquisition / Perfectionnement des connaissances

La formation cognitive se compose de plusieurs sections médicales concernant les différents aspects de la prise en charge palliative et de l'accompagnement des patients en fin de vie.

Chaque section débute par des questions cliniques où vous êtes invité à répondre. Ensuite, vous accédez à la partie cognitive dénommée : « LES ESSENTIELS », partie explicative des questionnaires à connaître et retenir.

Après l'étude de cette partie, vous accédez aux réponses exactes du questionnaire de la section avec la possibilité d'afficher ou non vos

réponses. Vous pouvez, alors décider, de revenir sur « les essentiels » que vous venez d'étudier ou poursuivre votre progression sur les sections suivantes.

A la fin de l'étude de toutes les sections, il vous sera proposé :

- de télécharger tous les essentiels, ainsi qu'un récapitulatif de vos résultats,
- de refaire la partie cognitive (sans l'EPP du départ),
- ou de poursuivre la 3ème étape.

UNITE 3

ÉVALUATION  3h00

Suivi du changement des pratiques professionnelles (EPP) - Audit clinique 2

Cette phase se divise en 2 temps :

2h00 hors connexion : 1er Temps

Suite à la formation, il vous est demandé de mettre en œuvre le ou les critère(s) d'amélioration défini(s) en phase 1 pour améliorer votre pratique.

Ce temps est valorisé 2h00 hors connexion et il correspond à l'attestation qui vous sera demandée de signer et à nous renvoyer dès la fin de votre programme (nécessaire pour votre indemnisation).

1h00 connectée : 2ème Temps

1 à 3 mois après la fin de votre formation continue, vous aurez à nouveau accès à la suite du programme sur le site (conformément aux directives pédagogiques imposées par l'ANDPC)

Puis à partir de nouveaux dossiers patients vus en consultation après votre formation, vous devrez remplir les grilles d'audit clinique

(identiques à la phase 1) vous permettant ainsi de mesurer votre pratique professionnelle tout en observant les écarts et les changements.

Attention, pour être indemnisé votre programme doit être impérativement terminé à la date de fin de la session.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous ne pouvez pas tenir ce délai.

FIN DU PROGRAMME

Téléchargement complet de votre parcours DPC :

Dès la fin du programme, vous aurez accès à un dossier complet de votre parcours DPC comprenant les documents suivants :

- Le récapitulatif du parcours
- Le récapitulatif de vos réponses
- Les Essentiels à retenir, sous forme de fiches synthétiques
- Les sources bibliographiques

FORUM

Nouveau ! Un forum est à votre disposition sur chaque programme DPC

Ainsi, vous disposez d'un accès privilégié vous permettant :

- d'être en contact direct et accompagné par le concepteur de la formation dans vos questionnements,
- d'analyser et échanger avec les autres professionnels de santé sur les raisons des écarts constatés au cours de votre EPP,

- de bénéficier des questions/réponses des autres participants durant votre formation,
- de rester en lien, si vous les souhaitez, sur les échanges concernant ce thème jusqu'à la fin du programme.

A tout moment, vous pouvez désactiver les notifications par mail en cliquant sur la petite cloche à droite.

ACCOMPAGNEMENT

L'équipe pédagogique est à votre écoute :

Au-delà du forum, l'équipe pédagogique reste à votre disposition tout au long de votre parcours pour vous accompagner, soit par :

- Mail : dpc@armp-asso.fr
- Tel : 01 45 23 96 16



Questionnaire de satisfaction de fin de formation

MODALITES DE VALIDATION

La formation est validée et indemnisée uniquement, lorsque le participant a terminé le programme suivant les dates de la session ouverte sur le site de l'ANDPC (c'est à dire session du 30.09.2024 au 10.03.2025).

Dès la fin du programme, l'ARMP lui adressera par mail :

- Une attestation de DPC, comportant les unités suivies.
- Une attestation sur honneur à signer indiquant que le participant a suivi le programme dans sa totalité. Ce document est et à retourner impérativement à l'ARMP, uniquement par mail.

Le participant recevra directement sur son compte son indemnité, versée par l'ANDPC, suivant les unités et le solde de son enveloppe annuelle.